

Tremplin



2ème série bachelor

TABLE DES MATIÈRES

LE TREMPLIN VOL. 02	2
DÉROULEMENT DES CONTRÔLES CONTINUS ET DES EXAMENS.....	4
DROIT DES OBLIGATIONS	6
DROIT ADMINISTRATIF.....	9
DROIT DES SOCIÉTÉS	12
DROIT INTERNATIONAL PUBLIC.....	15
CONTRATS SPÉCIAUX	18
DROIT PATRIMONIAL DE LA FAMILLE	20
DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ.....	22
DROITS FONDAMENTAUX	24
DROITS RÉELS.....	26
ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DE PROCÉDURE CIVILE ET PÉNALE.....	28
DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE	30
DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE.....	32
DROIT DU TRAVAIL.....	34
DROIT FISCAL	36
ÉCONOMIE ET DROIT.....	38
RHÉTHORIQUE	40
EXÉCUTION FORCÉE	44
EXERCICES PRÉPARATOIRES À LA RÉDACTION JURIDIQUE.....	46
PHILOSOPHIE ET SOCIOLOGIE DU DROIT I.....	49
PHILOSOPHIE ET SOCIOLOGIE DU DROIT II.....	51
RECHERCHE JURIDIQUE INFORMATISÉE.....	53
DROIT PÉNAL SPÉCIAL I : INFRACTIONS CONTRE LE PATRIMOINE	55
RÉDACTION JURIDIQUE	57
ALLEMAND JURIDIQUE	60

LE TREMPLIN VOL. 02

Chers lecteurs et chères lectrices, l'Association des Étudiant-e-s en Droit (AED) vous adresse tout d'abord toutes ses **FÉLICITATIONS**, vous avez passé la tant redoutée première année et vous voilà maintenant bien lancés dans les études juridiques !

À présent, vous maîtrisez les notions de base qui vous serviront tout au long de votre cursus et savez vous organiser afin d'être efficace dans votre travail. Même si vous avez en vous tout ce qu'il faut pour réussir, soyons honnêtes, un petit coup de pouce est toujours sans refus ! Nous avons donc rédigé un Tremplin vol. 02 pour les matières de **deuxième série** afin que vous puissiez vous préparer au mieux à ce qui vous attend.

Il convient de faire un point sur ce qu'est la **deuxième série**. Le plan d'étude regroupe la **deuxième** et la **troisième** année du bachelor en droit, celles-ci constituant ensemble la deuxième série. Cette série est particulièrement déterminante car c'est la moyenne des notes de ces deux années qui définira si l'étudiant-e a réussi le bachelor et peut alors obtenir son diplôme.

Vous trouverez donc dans ce Tremplin l'ensemble des **matières obligatoires** pouvant être prises par les étudiant-e-s lors de leur deuxième ou troisième année. Veuillez noter qu'un Tremplin pour les options a aussi été réalisé par nos soins (cf. Tremplin vol. 03 sur notre site).

Alors la deuxième série, plus simple ou plus difficile que la première ? Réponse de juriste : ça dépend. Elle peut être considérée comme plus simple compte tenu du fait que les étudiant-e-s ont déjà au moins une année de droit à leur compteur et connaissent bien le fonctionnement de la faculté. Toutefois, elle comporte son lot de difficultés : le nombre, la diversité et parfois la complexité des matières, le planning chargé, la quantité de documentation à traiter, les choix à faire en termes de répartition des cours et des examens, etc.

Mais pas de panique, en étant efficace, avec une bonne organisation et une bonne méthode de travail, il n'y a pas de raison que vous ne réussissiez pas !

Comme d'habitude, nous allons vous présenter chaque matière de la manière la plus objective que nous puissions, en exposant les différentes modalités d'examens ou de contrôles continus, puis nous vous livrerons pour chaque cours des conseils pour étudier efficacement et réussir au mieux les examens.

L'essentiel est dit. Ne nous étendons pas plus, soyons efficaces et passons au vif du sujet. **Bonne lecture !**

ATTENTION : entrée en vigueur en septembre 2022 de la réforme des examens.

- Cette réforme a pour objectif primaire de réduire le nombre d’examens dispensés par la faculté de droit en deuxième série de bachelor. Ainsi, plusieurs matières qui étaient autrefois chacune soumise à un examen feront, à présent, l’objet d’un examen pour le tout → **regroupement** de l’évaluation de plusieurs cours obligatoires en un seul examen écrit de 2h.
- Un **régime transitoire** a été mis en place pour les étudiant-e-s ayant déjà débuté la deuxième série du bachelor afin que ceux/celles-ci puissent terminer leur parcours sous l’ancien plan d’étude.
- Ainsi, un **plan d’étude** avec **deux plannings** à bien distinguer est disponible sur le site de la faculté de droit :
 - Un premier planning pour les étudiant-e-s ayant déjà débuté la deuxième série du bachelor, ceux/celles-ci restant soumis-e-s au régime antérieur.
 - Un second planning pour les étudiant-e-s débutant la deuxième série du bachelor à la rentrée de septembre 2022 (ou après), ceux/celles-ci étant soumis-e-s au nouveau régime.

Compte tenu du fait que les étudiant-e-s rédigeant le présent Tremplin ne se sont pas encore retrouvés dans les conditions d’examen post-réforme, nous avons pris la décision de vous offrir nos conseils en fonction de l’expérience que vous avons réellement eue, soit avant la réforme, avec des examens portant sur une seule matière à chaque fois. Pour cette année vous devrez donc redoubler d’effort pour appréhender au mieux ce nouveau format d’examen. Nous vous conseillons de puiser dans nos expériences décrites et nos conseils pour vous préparer, tout en gardant en tête les nouvelles modalités résultant de la réforme.

DÉROULEMENT DES CONTRÔLES CONTINUS ET DES EXAMENS

CONTRÔLES CONTINUS

Des contrôles continus sont organisés pour plusieurs matières : **droit des obligations** (x2), **droit international public**, **droit administratif**, **droit international privé**, **droit des sociétés**.

Les contrôles continus offrent aux étudiant-e-s la possibilité **d'augmenter leur moyenne** dans la mesure où leur note de contrôle continu est **supérieure** à leur note d'examen final : dans cette hypothèse, la **note de contrôle continu vaudra pour 1/3** de la note finale et **celle de l'examen pour 2/3** (au lieu de 3/3).

Les contrôles continus sont **facultatifs**. L'étudiant-e a donc la possibilité d'y participer mais aucunement l'obligation. Toutefois, nous conseillons vivement à toute personne de se prêter à l'exercice pour avoir un premier aperçu des examens de droit, des questions pouvant être posées, également pour pouvoir ressentir les effets du temps imparti, et surtout avoir la chance de tester ses connaissances, ses capacités d'analyse et de rédaction.

Pour s'entraîner à l'approche des contrôles continus, l'AED met à disposition sur son site des **anciens contrôles continus**, fournis généreusement par des étudiant-e-s les ayant réussis. N'hésitez donc pas à consulter notre site !

Pour plus d'informations et de précisions, cf. art. 16 du règlement d'étude du 15 octobre 2004 de la Faculté de droit :

https://www.unige.ch/droit/files/9516/6253/6956/REGLEMENT_DETUDES_-_MAJ_Aout_2022.pdf



EXAMENS

Les cours de deuxième série sont, pour certains, des cours **semestriels**, et pour d'autres, des cours **annuels**.

Il existe **trois sessions** : la session **janvier-février**, la session **mai-juin** et la session **août-septembre**.

Les étudiant-e-s sont libres de répartir les examens du **semestre d'automne** entre les sessions **janvier-février** et **mai-juin**, et de répartir les examens du **semestre de printemps** entre les sessions **mai-juin** et **août-septembre**.

Chaque examen de la deuxième série peut être présenté au maximum deux fois (**deux tentatives**), la nouvelle note remplaçant l'ancienne.

REMARQUE IMPORTANTE : Veuillez noter qu'une fois que vous avez passé au moins une fois chacun des examens de deuxième série, votre bachelors se bloque et vous ne pourrez plus repasser d'examen. C'est la raison pour laquelle, par sécurité, les étudiant-e-s décident généralement de laisser un examen pour la série d'août-septembre de leur dernière année de bachelors afin de pouvoir repasser d'autres examens si nécessaire.

Pour plus d'informations et de précisions, cf. art. 23 du règlement d'étude du 15 octobre 2004 de la Faculté de droit :

[https://www.unige.ch/droit/files/9516/6253/6956/REGLEMENT_DETUDES -
_MAJ Aout 2022.pdf](https://www.unige.ch/droit/files/9516/6253/6956/REGLEMENT_DETUDES_-_MAJ_Aout_2022.pdf)

DROIT DES OBLIGATIONS

COURS

Le cours de droit des obligations est dispensé pendant 3 semestres. Le premier se déroule durant le semestre de printemps de la première année à raison de deux heures de cours ex-cathedra. Le deuxième et troisième semestre se déroulent pendant la deuxième année de droit à raison d'une heure de cours ex-cathedra et deux heures de séance de travail par semaine. Ce cours est le plus important du Bachelor en termes de crédits étant donné sa durée.

Pour les étudiant-e-s qui débutent ce cours durant le semestre d'automne 2022, ce cours est regroupé avec celui de contrats spéciaux donné par le professeur Marchand durant le semestre de printemps. L'examen final reposera uniquement sur une des deux matières.

Trois professeurs sont chargés de donner ce cours. Le professeur De Werra enseigne durant le semestre de printemps de la première année. Il appuie son cours sur des slides contenant le squelette du cours. La professeur Chappuis enseigne durant le semestre d'automne de la deuxième année. Elle appuie également son cours sur des slides ainsi que sur un fascicule de jurisprudence. Finalement, le professeur Marchand enseigne durant le semestre de printemps de la deuxième année. Il met à disposition des étudiants une série de schémas mais n'emploie pas de support de cours.

Il existe un fascicule général, un fascicule de jurisprudence ainsi qu'un fascicule de cas pratiques qui peuvent être commandés à la centrale de photocopie et qui sont disponibles sur la plateforme Moodle.

Les professeurs conseillent également d'acheter l'ouvrage "Le droit des obligations" de Tercier et Pichonnaz, les notions sont expliquées d'une manière très claire et compréhensible. Ainsi que celui de « Du jargon du droit des obligations » qui est utile pour la résolution des cas pratiques, avec notamment d'innombrables définitions. Ces ouvrages sont essentiels pour la compréhension de la matière.

CONTRÔLE CONTINU

Il est possible de participer à deux contrôles continus durant la deuxième année. Le premier a lieu au mois d'octobre et porte uniquement sur la matière enseignée en première année.

L'examen consiste en un QCM divisé en deux parties : dans la première partie du QCM il n'y a qu'une réponse correcte et dans la deuxième partie il peut y avoir 0 à 4 réponses correctes. L'examen dure deux heures. Il n'y a en principe pas de points négatifs. La documentation autorisée se limite au CC et au CO tout deux librement annotés (vous pouvez donc utiliser toutes les pages blanches de vos codes si vous le souhaitez).

Le second contrôle continu a lieu au mois de mars et porte sur l'ensemble de la matière vue durant le premier et deuxième semestre de cours (semestre de printemps de première et semestre d'automne de deuxième). L'examen consiste en un cas pratique avec des questions théoriques. L'examen dure deux heures et la documentation est libre.

EXAMEN

L'examen final a lieu en juin ou en août. Il s'agit d'un examen écrit composé de cas pratiques et de questions théoriques. L'examen dure deux heures et la documentation est libre. Le Professeur Marchand choisit en principe de poser dix questions précises qui permettent d'aborder des éléments de détail du cours. Dans le calcul de la note seront pris en compte : la note de l'examen final (comptant pour deux tiers) ainsi que la moyenne des deux contrôles continus (valant pour un tiers) uniquement si elle augmente la note ($(x + y) / 2 * 1/3$). Il est nécessaire d'avoir participé aux deux contrôles continus afin qu'ils soient pris en compte.

La professeure Chappuis offre également la possibilité aux étudiant-e-s d'obtenir un bonus d'un point maximum qui sera rajouté à la note obtenue lors du second contrôle continu. Pour obtenir un bonus il y a plusieurs possibilités :

- Vous pouvez participer à la résolution d'une des questions du cas pratique numéro 20 qui se trouve dans le fascicule de cas pratiques. Ce qui vous rapportera un bonus de 0,5.
- Vous pouvez répondre à l'une des questions contenues dans le fascicule de cas pratiques et choisies par la professeure. Ce qui vous rapportera également un bonus de 0,5.

Si vous faites un seul de ces exercices vous pourrez obtenir 0,5 point au maximum. Si vous décidez de faire les deux vous aurez la possibilité d'obtenir le point en entier. Dans le cas où vous souhaitez participer à un ou deux de ces exercices, une inscription sur Moodle est requise. Vous pouvez choisir de faire cet exercice seul-e ou en groupe.

Pour rappel, les étudiant-e-s débutant ce cours durant le semestre d'automne 2022 auront à l'examen final soit un examen de droit des obligations soit un examen de contrat spéciaux.

CONSEILS DE L'AED

S'agissant du canevas, nous vous conseillons, durant le premier semestre de la deuxième, de le rédiger à partir des slides de la Professeure Chappuis. Celles-ci fournissent une structure claire et logique fort utile pour la résolution d'un cas pratique. Ensuite, complétez les slides avec vos notes de cours ainsi que des éléments de jurisprudence ou de correction des cas pratiques.

Il est nécessaire de se constituer un canevas, pour cela il est conseillé de s'aider des slides des professeurs disponibles sur Moodle. Cela vous permettra de fournir une structure claire et logique à votre canevas, ce qui vous sera utile pour la résolution des cas pratiques. Par la suite, complétez votre canevas par vos notes personnelles ainsi que par des éléments de jurisprudence mentionnés en cours. Il peut aussi être utile d'intégrer les cas pratiques et leurs corrections à la suite de chaque chapitre ou de faire un document à part contenant uniquement les cas pratiques et leurs corrections.

Lors du cours donné par le Professeur Marchand, vous n'aurez pas de slides avec la structure du cours. Il faudra donc prendre des notes assidues et suivre la structure qu'il donne à l'oral. Elle est en général très claire. Nous vous conseillons également d'intégrer les schémas publiés sur Moodle dans votre canevas, ce qui facilitera la compréhension de la loi.

Certains étudiants, à la place de rédiger un canevas, préfèrent étudier avec les schémas annexés du livre « Du jargon du droit des obligations ». Ces derniers vous permettront également de compléter vos notes et un excellent moyen pour réviser.

L'AED vous conseille également de participer à l'ensemble des contrôles continus. Le premier contrôle continu ne couvrant que le premier semestre, n'est généralement pas très difficile. Le contrôle de mars vous permet de réviser la matière avant la session d'examen de juin. Il est conseillé de se rendre aux contrôles continus même dans le cas où vous n'auriez pas pu suffisamment réviser la matière, étant donné que la note des contrôles continus n'aura pas d'influence sur la note finale si elle est inférieure à cette dernière.

DROIT ADMINISTRATIF

COURS

Le cours de droit administratif est un cours annuel dispensé par le Professeur Bernard à raison de 3h par semaine. L'enseignement est donné sous la forme d'un cours théorique de 1h et d'une séance de travail de 2h (répartition libre en deux groupes).

Le cours théorique repose sur des diapositives mises à disposition sur Moodle chaque semaine et qui résument les points essentiels de la matière.

Les séances de travail sont consacrées à la résolution de cas pratiques illustrant la matière enseignée et figurant dans des documents de travail (DT). À l'issue de ces séances, le Professeur propose généralement un corrigé sur Moodle très complet.

Pour ce qui est du matériel, les étudiant-e-s doivent se procurer le Manuel de droit administratif du Professeur Tanquerel, dont la lecture est impérative pour la bonne compréhension du cours. Cet ouvrage reprend la structure du cours du Professeur Bernard et permet d'étudier la matière plus en détails, ce qui est souvent essentiel pour l'examen. Veuillez noter qu'un bon d'auditeur est en principe disponible au secrétariat du département de droit public afin d'obtenir un rabais sur le prix du Manuel.

En outre, les étudiant-e-s doivent se doter d'un polycopié, le Recueil de lois du cours de droit administratif. Ce recueil réunit des textes législatifs ou réglementaires fréquemment utilisés dans les cas pratiques. Il peut être acquis auprès de la centrale des photocopies mais il est également mis à disposition, en format PDF, sur Moodle.

Le cours et les séances de travail sont diffusés en direct et enregistrés sur Mediaserver.

CONTRÔLE CONTINU

Un contrôle continu de droit administratif est organisé au début du semestre de printemps. Comme précisé plus haut, les contrôles continus offrent aux étudiant-e-s la possibilité d'augmenter leur moyenne dans la mesure où leur note de contrôle continu est supérieure à leur note d'examen final : dans cette hypothèse, la note de contrôle continu vaudra pour 1/3 de la note finale et celle de l'examen pour 2/3 (au lieu de 3/3).

Les contrôles continus sont facultatifs. L'étudiant-e a donc la possibilité d'y participer mais aucunement l'obligation. Toutefois, nous conseillons vivement à toute personne de se prêter à l'exercice pour avoir un premier aperçu des examens de droit, des questions pouvant être posées, également pour pouvoir ressentir les effets du temps imparti, et surtout avoir la chance de tester ses connaissances, ses capacités d'analyse et de rédaction.

Pour le contrôle continu de droit administratif, toute la documentation est admise, sans aucune restriction ni limitation d'annotation.

EXAMEN

L'examen de droit administratif est un examen annuel. Il est écrit et dure en principe deux heures.

Attention : pour les étudiant-e-s débutant la deuxième série en septembre 2022, l'examen de droit administratif sera couplé avec celui de droits fondamentaux.

Toute la documentation est admise, sans aucune restriction ni limitation d'annotation.

La matière couverte par l'examen comprend le Manuel (tous les chapitres et paragraphes dont l'étude est requise selon le plan du cours), les documents de travail, les corrigés, les présentations Powerpoint, ainsi que tout ce qui a été dit lors du cours, des séances de travail et de conférences d'intervenants extérieurs.

CONSEILS DE L'AED

Tout d'abord, nous vous conseillons de lire et d'essayer de faire les exercices mis en ligne par le Professeur avant la séance d'exercices (ou, si vous n'allez pas à la séance, avant la mise en ligne du corrigé). Il ne s'agit pas forcément de tout rédiger comme à l'examen mais de préparer une ébauche de raisonnement et solution.

Veillez noter que les corrigés sont souvent très détaillés et permettent alors d'affiner votre compréhension de la résolution des cas pratiques. Les consulter (et les travailler, annoter, post-iter) est alors vivement recommandé.

Pour réussir l'examen, plusieurs méthodes sont généralement choisies par les étudiant-e-s :

- La première consiste à lire le livre et à le résumer : c'est un travail qui prend du temps, mais qui permet de comprendre et de mieux retenir la matière. Sur la base de ces résumés, il est conseillé d'y insérer ce qui a été vu en cours ex-cathedra et qui n'y figure pas encore, ainsi que la méthode de résolution des cas pratiques et la matière vue lors des exercices. Cela vous permettra d'avoir un canevas structuré et suffisamment détaillé qui vous permettra de réussir l'examen.
- La deuxième méthode consiste à reprendre chaque semaine le corrigé des exercices mis en ligne par le Professeur et de se constituer un canevas à partir des points essentiels du cours ex-cathedra et des exercices. Ainsi, il est possible de réussir l'examen sans avoir lu le livre et sans l'avoir résumé. Veillez à bien avoir compris la logique de l'exercice afin que vous puissiez reproduire la résolution à l'examen, notamment en reprenant vos cas quelques semaines après les séances de travail.
- Enfin, une autre technique consiste à annoter les paragraphes du livre à côté des slides du Professeur ou de votre propre cours. Cette méthode permet de se retrouver dans le livre de façon aisée.

Quelle que soit la méthode utilisée, prenez conscience que c'est un cours particulièrement complexe qui demande une importante charge de travail.

Pour l'examen, faites attention à ne pas vous encombrer avec trop de documentation, au risque de ne pas vous y retrouver et perdre un temps considérable qui pèsera fortement sur votre note. Soyez organisés et efficaces : un ou deux documents max, bien construits afin que vous ayez toutes les informations à votre portée sans risquez de vous y perdre.

DROIT DES SOCIÉTÉS

COURS

Le cours de droit des sociétés est dispensé par la Professeure Trigo Trindade.

La méthodologie suivie dans ce cours est différente de celle utilisée dans les autres cours de la Faculté. Tout d'abord, les cours théoriques sont dispensés au moyen de capsules vidéo déposées sur Moodle. Les étudiants sont priés de visionner les vidéos et de répondre aux QCMs disponibles sur Moodle relatifs à la notion étudiée en vue de la résolution des cas pratiques. Les séances de travail portent le nom de « grands exercices » et ont lieu env. toutes les deux semaines. La résolution des exercices n'est pas dirigée par la professeure mais se fait par groupes d'étudiants, encadré par les assistants. Un corrigé est toutefois mis à disposition sur Moodle après la séance de travail.

Au semestre de printemps, un exercice spécial est proposé aux étudiants : le « serious game ». Il s'agit d'un exercice conçu sous la forme d'un jeu informatique, plaçant l'étudiant dans la situation d'un avocat-stagiaire qui doit conseiller un client sur une question de droit des sociétés.

EXAMEN

Le cours est une matière annuelle. L'examen final a lieu à la session d'été (juin et/ou août). La note de l'examen est dotée d'un coefficient double. Par ailleurs, un contrôle continu (CC) est organisé à la rentrée de février.

En plus de l'examen et du CC, quatre évaluations ont lieu pendant l'année : deux au premier semestre et deux au second. Ces évaluations sont facultatives. Elles représentent cependant une aide importante pour acquérir une bonne maîtrise de la matière. Comme nous allons le voir, elles permettent aussi d'améliorer, cas échéant, la note de l'examen final.

Le système de notation fonctionne de la manière suivante. Si la note du contrôle continu est meilleure que la note d'examen, elle compte pour 1/3 de la note finale, conformément à ce qui se fait dans d'autres matières. Cependant, l'étudiant peut, en parallèle à ce système, acquérir une note de « prestation complémentaire » (PC) (cf. explications ci-dessous). Si la note de PC est supérieure à la note de CC (ou si l'étudiant ne participe pas au CC), c'est elle, et non la note de CC, qui sera prise en compte pour augmenter d'1/3 la note finale.

La note de PC correspond à la moyenne des trois meilleures évaluations de l'étudiant, augmentée d'un bonus de 0,5 point en cas de participation au serious game (SG). Ainsi, si les trois meilleures évaluations de l'étudiant sont l'évaluation 1, 3 et 4, la note de PC se calculera comme suit :

$$PC = \frac{EV1 + EV3 + EV4}{3} + 0,5 \text{ (SG)}$$

Pour faire valoir une PC, l'étudiant doit participer à trois évaluations au moins sur les quatre proposées durant l'année. Si l'étudiant ne participe pas à l'évaluation 3, la note de PC se calculera comme suit :

$$PC = \frac{EV1 + EV2 + EV4}{3} + 0,5 \text{ (SG)}$$

A noter encore que la participation à un grand exercice permet d'augmenter la note de l'évaluation suivante d'un bonus de 0,5 point. De manière générale, il y a deux grands exercices entre chaque évaluation. Il est donc possible d'acquérir deux bonus de 0,5 point à chaque évaluation. Ainsi, si les trois meilleures évaluations de l'étudiant sont l'évaluation 1, 3 et 4 (ou que celui-ci n'a pas participé à l'évaluation 2) et qu'il a assisté aux grands exercices précédents les évaluations 1, 3 et 4, sa note de PC se calculera comme suit :

$$PC = \frac{(EV1 + 0,5 + 0,5) + (EV3 + 0,5 + 0,5) + (EV4 + 0,5 + 0,5)}{3} + 0,5 \text{ (SG)}$$

CONSEILS DE L'AED

Le droit des sociétés est une des matières les plus exigeantes du Bachelor. Sa difficulté réside aussi bien dans le contenu de la matière que dans la façon, peu conventionnelle, dont le cours est dispensé.

S'agissant des cours théoriques, nous vous recommandons de visionner chaque semaine les capsules vidéo concernées. La Professeure met un planning à disposition, avec les dates pour lesquelles il convient d'avoir étudié tel module. Tout retard accumulé à ce niveau est très difficile à rattraper.

L'écoute des vidéos est parfois laborieuse. Elle est utile cependant, car la compréhension des diapositives du cours en est rendue plus aisée. Les cours commencent généralement par une présentation détaillée des concepts utilisés dans le chapitre traité. Il n'est pas nécessaire, à ce stade, de vouloir comprendre ces notions dans le moindre détail. Il s'agit souvent de se concentrer sur la dernière partie du cours qui présentent les implications pratiques des concepts définis en première partie.

Par ailleurs, la résolution des QCMs est une étape obligée de l'apprentissage. En effet, ceux-ci permettent non seulement de mettre en œuvre les notions théoriques vues dans le cours mais vont également plus loin dans la matière. Il est souvent impossible de répondre aux questions avec le seul appui du cours. Nous vous conseillons alors de passer la question, de consulter le corrigé du QCM et d'assimiler le raisonnement qui conduit à la bonne réponse. Les éléments du cours abordés dans les QCMs font partie intégrante de la matière à connaître pour les évaluations et pour l'examen final.

En ce qui concerne les grands exercices, il est utile de s'y rendre pour bénéficier d'un bonus sur l'évaluation suivante. La résolution en groupe d'étudiants est parfois laborieuse surtout qu'ici encore, la matière vue dans le cours ne suffit pas toujours à répondre aux questions posées. Certains étudiants se sont aventurés à ne pas aller aux séances de grands exercices. C'est possible mais l'étudiant renonce alors, à ses risques et périls, au bonus qu'il aurait pu obtenir sur la prochaine évaluation. En toute hypothèse, il est nécessaire de consulter les corrigés des exercices disponibles sur Moodle.

Nous vous recommandons de participer aux évaluations. Elles constituent un bon exercice préparatoire et elles vous permettent d'obtenir, à condition de participer au moins à trois d'entre elles, une note de prestation complémentaire. Nous vous conseillons de participer déjà à la première évaluation qui est généralement mieux réussie que les autres.

Beaucoup d'étudiants qui ont participé aux évaluations renoncent à se présenter au CC. Cependant, y participer vous permet de vous familiariser avec le format de l'examen final. En effet, le CC, contrairement aux évaluations, comporte des questions de rédaction, conçues de la même manière que celles de l'examen final.

Pour conclure, nous vous laissons trois mots d'ordre : endurance, endurance, endurance...

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

COURS

Le cours de droit international public est dispensé durant le semestre d'automne et de printemps. Il a lieu à raison de deux heures par semaine.

Attention : pour les étudiant-e-s qui débutent ce cours durant le semestre d'automne 2022, ce cours est regroupé avec celui de droit de l'Union européenne. Chaque cours est donné séparément par des professeurs différents. L'examen final reposera uniquement sur une des deux matières.

Il s'agit en principe de cours ex-cathedra, cependant quelques séances de travail ont lieu durant l'année, données en lieu et place du cours ex-cathedra.

Les cours ainsi que les séances de travail sont enregistrés sur Mediaserver.

Le Professeur conseille d'acheter (mais ne rend pas obligatoire) certains ouvrages, et propose également d'autres ouvrages pour les étudiant-e-s voulant approfondir leurs connaissances (ceux-ci ne sont pas indispensables pour ce cours). Pour plus d'informations là-dessus, cf. la page Moodle du cours.

Trois recueils doivent être commandés à la centrale de photocopie. Le recueil I couvre la matière du semestre d'automne. Les recueils II, II bis et III abordent la matière du semestre de printemps. Les recueils sont également à disposition des étudiants en ligne sur la plateforme Moodle en format Word.

Le Professeur met également à disposition des étudiants des fiches méthodologiques concernant la dissertation, le cas pratique, le commentaire d'arrêt et le commentaire de texte. Ainsi qu'un document de conseils d'apprentissage pour les QCM.

CONTRÔLE CONTINU

Un contrôle continu de droit international public est organisé au début du semestre de printemps. Comme précisé plus haut, les contrôles continus offrent aux étudiant-e-s la possibilité d'augmenter leur moyenne dans la mesure où leur note de contrôle continu est supérieure à leur note d'examen final : dans cette hypothèse, la note de contrôle continu vaudra pour 1/3 de la note finale et celle de l'examen pour 2/3 (au lieu de 3/3).

Les contrôles continus sont **facultatifs**. L'étudiant-e a donc la possibilité d'y participer mais aucunement l'obligation. Toutefois, nous conseillons vivement à toute personne de se prêter à l'exercice pour avoir un premier aperçu des examens de droit, des questions pouvant être posées, également pour pouvoir ressentir les effets du temps imparti, et surtout avoir la chance de tester ses connaissances, ses capacités d'analyse et de rédaction.

EXAMEN

Le cours étant annuel, l'examen porte sur les deux semestres de cours. Il y a également la possibilité de participer à un contrôle continu au mois de mars. La note de ce dernier compte pour un tiers de la note finale, à condition que la note finale soit inférieure à celle du contrôle continu.

L'examen est un examen écrit de deux heures, ayant lieu en juin et le rattrapage en août. Durant l'examen, les étudiants peuvent choisir entre une dissertation, un cas pratique ou un QCM, ou se voir imposer deux de ces trois exercices. Les étudiants ont généralement une meilleure note à l'exercice de dissertation.

L'examen de droit international public est un examen open book, les étudiants ont donc droit à une documentation libre (cours, photocopiés, livre de doctrine).

Pour rappel, les étudiant-e-s débutant ce cours durant le semestre d'automne 2022 auront à l'examen final soit un examen de droit international public soit un examen de droit de l'Union européenne.

CONSEILS DE L'AED

Il est vivement conseillé de participer au contrôle continu afin de tester ses connaissances et l'application de la méthodologie. Cela vous permet également de réviser le premier semestre ce qui vous facilitera les révisions pendant la session d'examen de juin.

Par ailleurs, il est conseillé de participer à l'exercice facultatif de dissertation proposé en cours de semestre par le professeur et les assistants. Une liste de sujets de dissertation vous sera proposée. Votre dissertation ne doit pas faire plus de 3 pages. Cet exercice n'a pas d'influence sur la note de l'examen final contrairement au contrôle continu et permet de s'entraîner pour un éventuel exercice de dissertation à l'examen final.

Nous vous conseillons également de vérifier les questions posées sur le forum, certaines pourraient être semblables aux vôtres. Les assistants répondent sur ce forum à certaines questions qui leur ont été posées par email tout en conservant l'anonymat des étudiants.

Finalement l'AED conseille vivement aux étudiants de se constituer un canevas pour la résolution des cas pratiques. En général, le simple suivi du plan de cours complété de vos notes personnelles est suffisant. De plus, il peut être utile de recopier les passages de jurisprudence abordés en cours directement dans le canevas. Cela vous permettra d'éviter de devoir lire les jurisprudences en entier en vous focalisant uniquement sur les points essentiels pour l'examen. Ce canevas vous sera également nécessaire pour la rédaction d'une éventuelle dissertation à l'examen.

CONTRATS SPÉCIAUX

COURS

Le cours de contrats spéciaux est un cours semestriel dispensé par le Professeur Marchand au semestre de printemps à raison de 2h par semaine.

Le Professeur met à disposition sur Moodle un polycopié comprenant le plan du cours ainsi que des cas pratique, et un polycopié « Support schématique ». Le plan du cours permet d'aider les étudiant-e-s dans l'organisation de leur prise de notes.

Durant les séances, le Professeur alterne entre explications théoriques et mise en pratique à travers différents cas.

EXAMEN

Attention : pour les étudiant-e-s entamant leur deuxième série en septembre 2022, l'examen de ce cours est couplé à celui de droit des obligations.

En principe, l'examen est un écrit de deux heures portant sur un cas pratique à propos duquel dix questions précises sont posées. Les questions permettent d'aborder différents contrats.

Il n'y a pas de restriction quant aux documents autorisés.

CONSEILS DE L'AED

L'examen de contrats spéciaux n'est pas réputé comme étant le plus difficile. Lors du cours, et de la résolution des cas pratiques, le Professeur traite la matière de manière exhaustive, il n'y a donc pas besoin de lire des centaines de pages à côté ou de faire maintes et maintes recherches.

Il est important de comprendre les petites subtilités qui résident dans chaque type contrat et surtout de savoir les différencier les uns des autres. Les questions d'examen comportent généralement de petites variantes afin de voir si vous savez bien naviguer dans la partie spéciale du code des obligations.

Il n'est pas forcément essentiel de réaliser un canevas, de belles corrections de cas pratiques en constituant déjà un si vous mettez bien en évidence les propriétés des contrats, leurs conditions, et que vous savez appliquer cela à votre cas d'espèce.

Pour cet examen gardez en mémoire ce que vous avez vu en cours de droit des obligations où vous identifiez bien quelles sont les parties, quelles sont leurs relations juridiques, ce qu'il se passe, ce qu'il en résulte, qui veut quoi, etc. Il ne faut pas se mélanger entre les différents protagonistes et leurs rôles dans l'énoncé.

Pour la méthode de résolution, il faut procéder par syllogisme (avec majeure, mineure conclusion comme vous êtes habitués à le faire). Veillez à bien identifier ce qui est attendu dans votre réponse pour aller ni trop peu ni trop loin.

Pour vous préparer à cet examen, nous vous conseillons de bien revoir les différents cas vus en cours, de les travailler, d'annoter votre code des obligations et de vous entraîner à pratiquer avec. Comme pour chaque examen, il faut que vous puissiez retrouver les informations rapidement afin de ne pas perdre du temps inutilement.

Le cours du Professeur s'appuie sur différents schémas qui peuvent être très pratiques pour celles et ceux qui aiment avoir des explications un peu plus visuelles. Certains schémas résument d'ailleurs très bien des parties de chapitre entières et donc si vous arrivez à comprendre ces schémas (et encore mieux, si vous arriveriez à les refaire), vous pouvez vous assurer d'avoir compris la matière.

Enfin, n'hésitez pas à consulter notre site internet pour voir si d'anciens cas d'examen sont disponibles pour vous entraîner.

DROIT PATRIMONIAL DE LA FAMILLE

COURS

Le cours de droit patrimonial de la famille est dispensé au semestre d'automne et il est recommandé de le suivre en troisième année. Néanmoins, si vous envisagez de faire un échange en 3ème, et plus particulièrement à Zurich, il est recommandé de prendre ce cours en 2ème année. En effet, l'Université de Zurich ne dispense pas de cours sur le droit patrimonial de la famille.

Le cours est articulé en deux périodes de deux heures chaque semaine. Un cours ex-cathedra puis, un cours de résolution des cas pratiques. Le cours est divisé en trois modules, étudiés successivement au cours du semestre (rajouter le nom des modules si semblé pertinent).

Le cours de droit patrimonial de la famille est un cours consistant, et technique. Ainsi, il est fortement recommandé de préparer les exercices chaque semaine afin de mieux s'imprégner du cours.

EXAMEN

L'examen de droit patrimonial de la famille se divise en deux parties. Il est composé d'une résolution de cas pratique(s) et d'un QCM à points négatifs. Pour la résolution du QCM, il est fortement recommandé d'y répondre uniquement si vous êtes sûr de votre réponse.

La réforme du plan d'études de 2022 implique que l'examen de droit patrimonial sera mélangé avec celui de droit réel et de droit international privé.

CONSEILS DE L'AED

Il est recommandé d'annoter les lois et les renvois y afférant afin d'améliorer l'efficacité de la résolution des cas. Vous pouvez également imprimer les diapositives qui sont disponibles sur Moodle puis, les annoter. La lecture de la doctrine et de la jurisprudence doit être faite chaque semaine. Nous vous recommandons de faire des liens entre les cours afin d'avoir un condensé d'informations dans vos notes.

La résolution des cas durant les séances de travail est vitale à la bonne compréhension du cours. Il est impératif de bien connaître ses lois pour naviguer efficacement et ne pas perdre de temps.

Nous vous recommandons également de réaliser un canevas pour chaque module correspondant, avec un petit résumé de chaque thème et des renvois aux lois.

Les cours de droit civil de première année donnent une idée du cours de droit patrimonial de la famille et peuvent aider à appréhender certaines notions vues en cours.

DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

COURS

Le cours de droit international privé est dispensé par le Professeur Kadner Graziano. Il est enseigné à raison de trois heures par semaine au semestre d'automne de la 3^{ème} année de Bachelor.

Le matériel de cours comprend les documents suivants : le recueil de textes légaux « Droit international privé » de Bucher/Guillaume, le polycopié du cours et les diapositives préparées par les assistant(e)s et mises à disposition sur Moodle à l'issue du cours. Le cours est présenté sous la forme d'une série de cas pratiques illustrant chaque aspect du cours. Le professeur privilégie beaucoup l'interaction avec les étudiants. Il structure souvent son enseignement autour d'un dialogue questions-réponses avec eux.

EXAMEN

L'examen consiste en une épreuve écrite de deux heures. Il est composé d'un QCM et d'un ou deux cas pratiques. Le matériel autorisé comprend le recueil de loi et le polycopié, à l'exclusion des diapositives du cours. Le polycopié peut être annoté mais seulement « de manière raisonnable ». Il faut comprendre par là qu'il n'est pas possible de recopier toutes ses notes de cours dans le polycopié. Par contre, il est normalement admis d'écrire en marge des cas pratiques les bases juridiques utilisées pour résoudre le cas. Comme la politique en matière d'annotations est susceptible d'évoluer, nous vous recommandons toutefois de vous référer aux indications fournies par les assistant(e)s.

Un contrôle continu est organisé pendant le semestre, généralement avant la semaine d'étude libre. Si la note obtenue au contrôle est supérieure à la note d'examen, elle compte pour 1/3 de la note finale.

CONSEILS DE L'AED

Nous vous conseillons de lire l'énoncé des cas pratiques avant les cours qui en traitent. Cela vous permettra de suivre plus facilement la résolution des cas. Nous attirons aussi votre attention sur le fait que chaque nouveau cours se fonde sur des notions abordées dans les cours précédents. Il importe donc de travailler la matière au fur et à mesure pour ne pas accumuler de lacunes. Nous vous conseillons de refaire les cas pratiques, en vous appuyant sur vos notes et sur les diapositives mises à disposition par les assistant(e)s à l'issue du cours. Il est utile de noter succinctement dans le photocopié le chemin logique parcouru pour résoudre chaque cas. Par ailleurs, nous vous recommandons vivement de lire la loi, non seulement les dispositions vues en cours mais aussi les articles qui les précèdent et qui les suivent. Il arrive en effet qu'une question de contrôle continu ou d'examen porte sur des articles non directement traités en classe. Pour finir, nous vous conseillons de participer au CC. C'est un bon test pour savoir où vous en êtes et pour vous rendre compte de la longueur de l'examen final.

DROITS FONDAMENTAUX

COURS

Le cours de droits fondamentaux est dispensé au semestre d'automne et il est recommandé de le suivre en deuxième année.

A la manière du cours de droit constitutionnel de première année, ce cours est articulé en deux parties : un cours ex-cathedra et une séance de travail. La professeure met à disposition au début de l'année un programme des sujets qui seront abordés. Généralement, un nouveau droit fondamental sera étudié chaque semaine. Il est donc important de ne pas perdre le rythme dans tes lectures et dans tes cas pratiques !

Les principaux outils de travail sont le Grand Bleu et la jurisprudence. C'est là-dessus que sont basées toutes les séances de travail. Il est donc nécessaire d'avoir lu les arrêts et la doctrine concernant le sujet de la semaine pour faire les exercices, et ainsi suivre le cours facilement. La lecture du Grand Bleu doit avoir été faite pour suivre au mieux le cours ex-cathedra, car parfois, le Professeur ne développe pas entièrement certains points ou partira du principe que tout ce qui a été lu fait partie intégrante du cours.

EXAMEN

L'examen de droits fondamentaux est un écrit d'une heure, dont la note est combinée avec celle de droit administratif. Le contrôle de connaissances est constitué de deux parties : un qcm (avec plusieurs questions à développer), et un cas pratique à résoudre. Ce dernier portera sur un des droits fondamentaux étudiés en cours et vous devrez l'analyser à l'aide de la structure vue en classe (champ d'application personnel, champ d'application matériel, etc).

L'examen est dit open book, c'est-à-dire que toute la documentation utilisée en cours y est autorisée (les deux volumes du Grand Bleu, recueil de jurisprudence et notes de cours de cette année seulement (les notes de cours de Droit constitutionnel ne sont pas incluses)).

CONSEILS DE L'AED

A noter que ces conseils sont donnés sur la base du cours donné par la Professeure Hertig. Cependant, la structure de l'enseignement est globalement la même.

Concernant la partie “cas pratique” de l'examen, nous te conseillons fortement de dresser un canevas pour chaque droit fondamental, lequel retrace toutes les conditions d'application et les éléments de réponses nécessaires. Pour te minimiser le travail lors de la période de Noël, tu peux en rédiger un par semaine, après avoir vu et compris le cours, la séance de travail et la documentation.

Il est nécessaire de connaître toute la jurisprudence contenue dans le polycopié pour l'examen. En effet, plusieurs notions y relatives seront évaluées autant dans le QCM que dans le cas pratique. Pour t'y retrouver rapidement sur le moment, il est pratique de rédiger un mini-résumé de chaque arrêt. Par exemple, tu peux lister les faits importants et les nouvelles règles instaurées par le tribunal.

De plus, il est capital de maîtriser les lois en les parcourant et en les annotant (notamment avec des renvois à d'autres dispositions).

Le Grand Bleu peut également être salvateur lors de la résolution des QCM. En effet, beaucoup de réponses se trouvent dans ce livre. Savoir se repérer à travers les chapitres est donc requis pour trouver les informations rapidement.

DROITS RÉELS

COURS

Le cours de droits réels est dispensé lors du semestre de printemps. Ce dernier est composé de deux heures de séances de travail et d'une heure ex cathedra.

Concernant la partie ex cathedra, le Professeur Foëx met à disposition des powerpoint sur Moodle avant chaque cours. Cependant, ces derniers ne sont pas très complets. Il convient donc de transcrire les éléments des slides sur un autre document afin de pouvoir les compléter avec le contenu du cours.

Quant aux séances de travail, la correction n'est énoncée qu'oralement. La résolution des cas pratiques est essentielle, car cela t'entraîne à l'examen. En effet, tu apprends quelles sont les conditions de différentes bases légales et quels sont les éléments qui reviendront à l'examen.

Afin de suivre ce cours, il est nécessaire d'avoir le Code civil et le Code des obligations. Par contre, il n'est pas indispensable de se procurer un livre théorique, la théorie du Professeur étant suffisante.

EXAMEN

Il n'y a pas de contrôle continu dans cette matière.

L'examen est regroupé avec celui de droit patrimonial de la famille et celui de droit international privé, matières de 3ème année de bachelor. Pour cette raison, l'examen de droits réels ne peut être effectué qu'une fois que vous aurez suivi les trois enseignements, donc en janvier de l'année suivante.

Il est composé en 2 parties : un cas pratique et un QCM. Le cas pratique est plutôt court, mais il convient de le résoudre en indiquant le plus de détails possibles (surtout les bases légales pertinentes). Le QCM, quant à lui, est constitué de 2 parties : des questions de type A (questions avec qu'une seule réponse) et des questions de type B (questions pour lesquelles on peut cocher plusieurs réponses). Le QCM ne possède pas de points négatifs. En ce qui concerne la pondération, le cas pratique vaut 1 point alors que le QCM en vaut 5.

L'examen n'est pas openbook. Vous n'avez le droit d'utiliser que votre code civil et votre code des obligations. Ces derniers peuvent être librement annotés.

CONSEILS DE L'AED

Nous vous conseillons de bien suivre le cours du Professeur. Il n'est pas nécessaire d'acheter de livres, car l'examen ne se base que sur ce qui est dit par le Professeur au cours du semestre.

S'agissant de la prise de notes des cours ex-cathedra, il est conseillé de prendre les slides mises à disposition et de les compléter avec ce qui est dit en cours. Pour les exercices, il suffit simplement de noter ce qui est dit, pour ensuite compléter vos notes de cours avec les corrigés d'exercices.

Il est nécessaire de bien comprendre les notions abordées lors du cours et des séances de travail afin de ne pas tomber dans d'éventuels pièges lors de la résolution du QCM de l'examen. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser aux assistant-e-s et à consulter des livres à la bibliothèque.

Nous vous recommandons de bien annoter vos codes, mais de ne pas y mettre trop d'informations afin de ne pas perdre de temps lors de l'examen.

Une technique consiste à annoter les pages entièrement libres (début et fin du code civil avec la même systématique que le Professeur, en différenciant les parties et les sous-parties par des couleurs).

Par exemple, vous pourriez mettre en couleur verte les grands titres (introduction aux droits réels – les droits réels limités – la propriété etc.), puis en couleur jaune les titres intermédiaires (en fonction des slides) puis les articles en rouge etc. Un code couleur cohérent et une systématique compréhensible seront très probablement vos meilleurs amis durant l'examen !

Pour finir, nous vous rappelons que des QCM sont régulièrement mis à disposition sur Moodle pour que vous vous entraînez sur les notions abordées lors des cours. Il peut être bien de les faire afin de voir si vous avez compris les dernières notions.

Pour une préparation aussi optimale que possible à l'examen, n'hésitez pas à refaire les exercices et à bien relire la théorie tout en vous intéressant aux articles mentionnés par le Professeur.

ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DE PROCÉDURE CIVILE ET PÉNALE

COURS

Le cours d'éléments fondamentaux de procédure civile et pénale est dispensé au semestre d'automne à raison de 3h par semaine par le Professeur Jeandin (pour la partie civile) et le Professeur Jeanneret (pour la partie pénale).

L'enseignement est constitué de cours, en alternance avec des séances de travail.

Le programme s'articule autour de thèmes communs aux deux types de procédures afin de pouvoir faire ressortir le parallèle entre celles-ci, prendre conscience des convergences et divergences dans la mise en œuvre des principes de procédure civile et de procédure pénale.

Les outils de travail principaux pour ce cours sont le CPC et le CPC. Le restant de la documentation est en principe disponible sur Moodle (cas pratiques, recueils de textes, extraits d'ouvrage, bibliographie sélective, jurisprudences, etc...).

EXAMEN

Attention : pour les étudiant-e-s entamant leur deuxième série en septembre 2022, l'examen de ce cours est couplé à celui d'exécution forcée. Les modalités d'examen s'appliquant pour ces étudiant-e-s sont donc différentes de celles indiquées ci-dessous.

L'examen de procédure dure 2h. Il est composé de deux parties : une partie civile et une partie pénale. En principe, on considère qu'une heure doit être consacrée à chaque partie.

CONSEILS DE L'AED

L'examen de procédure est réputé comme l'un des plus difficiles du bachelor. Il implique en effet une importante technicité : il faut savoir se repérer facilement dans le CPC et le CPP, savoir faire des parallèles entre les deux types de procédure, savoir appliquer les grands principes procéduraux et ne surtout pas se mélanger les pinceaux.

Mais pas de panique, ce n'est pas non plus un examen insurmontable. En travaillant régulièrement, de manière assidue et avec les bonnes méthodes, il n'y a pas de raison que vous ne vous en sortiez pas avec une très bonne note !

Tout d'abord, il est primordial de prendre des notes les plus complètes possibles lors des cours théoriques. Dans ce cours, chaque détail compte. Les exemples sont d'ailleurs très utiles pour bien illustrer les explications données.

Soyez également bien attentif lors des séances de cas pratiques et posez toutes les questions qui peuvent vous aider pour votre bonne compréhension du cours. Les énoncés des cas étant généralement longs, il est important de bien les préparer à l'avance pour pouvoir suivre convenablement la séance de correction.

En plus d'annoter vos codes, le mieux que vous puissiez faire pour cette matière est de vous entraîner encore et encore. Pour cela, les anciens examens disponibles sur le site de l'AED sont extrêmement pratiques ; ils vous permettront de bien appréhender votre examen.

Il peut être utile de vous constituer vous-même quelques schémas pour vous aider à visualiser et nuancer certaines notions de procédure. Certain-e-s choisissent aussi de procéder par canevas pour les questions revenant le plus fréquemment (p. ex. en ce qui concerne les parties d'une procédure et leurs droits/obligations).

DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

COURS

Le cours de droit de la sécurité sociale est enseigné pendant le semestre de printemps, il est conseillé de le suivre durant la troisième année. Ce cours est enseigné par la professeur Dupont et est dispensé à raison de 2 heures par semaine. Les cours sont également diffusés en streaming et enregistrés sur Mediaserver.

Des cas pratiques sont mis à votre disposition sur Moodle. Les étudiants doivent les résoudre. La Professeur commentera alors chaque résolution. Il n'y a pas de correction en temps que tel des cas pratiques.

L'objectif de ce cours est d'étudier et de comprendre le fonctionnement de la sécurité sociale en Suisse. Les différentes assurances étudiées pendant ce cours sont, l'assurance vieillesse et survivant, l'assurance-invalidité, l'assurance-maladie et l'assurance-accidents.

Pour cet enseignement, il sera nécessaire de vous munir de différentes lois, règlements et ordonnances qui seront indiqués dans une liste par la Professeure. Ces textes peuvent être imprimés sur le site Internet de la Chancellerie fédérale.

Il existe également des recueils de textes qui ne sont néanmoins pas obligatoires :

- DUPONT Anne-Sylvie/HUMMER Bettina, Droit social, Vol. II : Droit des assurances sociales, 5e éd., Bâle 2020 (Helbing) à contient tous les textes nécessaires pour le cours, sauf la LPC.
- Annuaire de l'assurance-maladie suisse 2020 (peut être commandé sur le site Internet de santé suisse) contient uniquement les textes relatifs à l'assurance-maladie et à l'assurance- accidents.

EXAMEN

L'examen a lieu durant la session de mai-juin, il est également possible de le passer (ou repasser) pendant la session d' août-septembre. 2 tentatives sont permises. Seuls les textes de loi avec des renvois et des post-it dits "marque-page" sont autorisés à l'examen.

L'examen est un écrit de 2 heures, constitué de deux cas pratiques ainsi que d'une mini dissertation :

Chaque cas aborde une ou plusieurs assurances étudiées pendant le cours. Pour rédiger votre réponse, il faudra en principe suivre une méthodologie précise, il s'agit notamment d'identifier l'éventualité assurée, identifier les régimes d'assurance susceptibles d'intervenir, vérifier le champ d'application personnel et matériel et déterminer les prestations auxquelles la personne assurée a droit.

La dissertation doit faire environ 15 lignes et portera sur un sujet lié à la sécurité sociale. Ce sujet ne doit pas nécessairement avoir été enseigné durant le semestre, cet exercice étant un exercice de réflexion.

CONSEILS DE L'AED

Étant donné que seuls les textes de loi sont autorisés à l'examen, il est conseillé de les avoir en format papier et non uniquement sur votre ordinateur.

Les cas pratiques proposés pendant le semestre sont le meilleur moyen de s'entraîner pour l'examen. Notamment le dernier cas qui est souvent un exemple d'examen et dans lequel la professeure suit la méthodologie qu'elle demande à l'examen.

L'AED vous conseille de vous constituer un canevas dans lequel se trouve les différentes assurances étudiées, suivies notamment de la base légale, des champs d'applications et des prestations offertes. Vous pouvez bien sûr rajouter n'importe quelles informations qui vous semblent nécessaires, le canevas étant un travail personnel.

L'examen de sécurité sociale exige rigueur, technique et célérité. Il est important d'avoir une connaissance détaillée du cours, de la loi, ainsi que de la méthodologie pour ne pas perdre de temps. Ne négligez pas les cas pratiques corrigés par les étudiants sur Moodle. Ils constituent un bon aperçu de ce que sera l'examen.

DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE

COURS

Le cours de droit de l'Union européenne est dispensé par la Professeure Kaddous au semestre d'automne à raison de 2h par semaine.

Chaque semaine, la Professeure dépose des diapositives sur la page Moodle du cours afin d'aider les étudiant-e-s dans le suivi de la matière.

Les étudiant-e-s sont invités à se procurer le recueil KADDOUS/PICOD comprenant le Traité sur l'Union européenne, le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, la Charte des droits fondamentaux et les Traités MES et SCG.

En outre, les étudiant-e-s doivent se doter du recueil de documents pouvant être commandé auprès de la Centrale des Photocopies d'Uni-Mail: « Droit de l'Union européenne, Semestre d'automne 2022-2023 ».

EXAMEN

Attention: pour les étudiant-e-s entamant leur deuxième série en septembre 2022, l'examen de ce cours est couplé à celui de droit international public. Les modalités d'examen s'appliquant pour ces étudiant-e-s sont donc différentes de celles indiquées ci-dessous.

En général, l'examen de droit de l'Union européenne se compose de deux parties : une partie avec un ou plusieurs cas pratique(s), et une partie avec un arrêt du recueil.

La première partie implique des questions à raisonnement. L'étudiant-e est invité-e à restituer ses connaissances théoriques et les appliquer à un cas d'espèce donné.

La seconde partie sert avant tout à voir si l'étudiant-e a compris l'arrêt indiqué ainsi que sa portée.

L'examen de droit de l'Union européenne est en principe open-book.

CONSEILS DE L'AED

L'examen de droit de l'Union européenne n'est pas réputé comme particulièrement difficile lorsque la matière est maîtrisée.

Peu de séances de travail sont organisées au cours du semestre mais il est essentiel de s'y rendre et de prendre de bonnes corrections car ces séances restituent ce qui est attendu le jour de l'examen pour la partie cas pratiques. En effet, ces séances mettent en application les principes « phares » sur lesquels porte généralement l'examen.

Prenez soin de bien lire les arrêts jurisprudentiels avant ou après les cours qui les traitent afin de vous assurer de les comprendre et d'être en mesure d'expliquer ce qui en ressort. C'est exactement ce qui vous sera demandé pour la seconde partie de l'examen.

DROIT DU TRAVAIL

COURS

Le cours de droit du travail est dispensé au semestre du printemps et il est recommandé de le suivre en troisième année.

Le cours s'articule d'une période de cours théorique et d'une période de résolution de cas pratiques.

L'objectif du cours est de comprendre les différents pans des contrats du droit du travail et les mécanismes y afférant à la relation entre l'employeur et l'employé tel que le licenciement abusif, le paiement du salaire, les heures supplémentaires etc...

Pour cet enseignement, un seul livre est nécessaire pour l'apprentissage de la matière. Il est nécessaire qu'il soit lu chaque semaine. Toutes les informations concernant le cours se trouvent dans ce livre. Les éléments lus dans le livre seront forcément abordés en cours. Certaines lois doivent être imprimées en plus du CO.

EXAMEN

L'examen a lieu à la session de mai-juin et celle de août-septembre. L'examen est open book, tous les documents sont autorisés.

L'examen est un écrit de deux heures composé d'une partie qcm (sans points négatifs) et d'une résolution de cas pratiques. La rédaction demande une méthodologie précise qui est enseignée lors des cours.

A cause du nouveau plan d'étude entré en vigueur en septembre 2022, l'examen de droit du travail est combiné à celui de droit de la sécurité sociale. Il se peut qu'à l'examen, une seule branche sera évaluée pour la notation de droit de la sécurité sociale et droit du travail.

CONSEILS DE L'AED

Puisque tous les documents sont autorisés, il est recommandé d'annoter les livres et de faire des renvois dans la loi sur les sujets y afférant dans le livre.

Il sera aussi utile de faire des canevas sur chaque thème concernant le droit du travail. Par exemple, un canevas sur le licenciement immédiat injustifié, la procédure, les conséquences et les voies de droits possibles.

Les diapositives fournies en cours sont très claires et nous vous recommandons de les intégrer dans vos notes ou d'intégrer vos notes sur les diapositives.

Les séances de travail permettent de mettre en pratique les notions théoriques en cours, et souvent, les énoncés présentés en classe sont retranscrits dans les énoncés de l'examen. C'est pourquoi, il est impératif de faire chaque semaine les exercices pour les séances de travail afin d'être prêt pour l'examen.

Participer aux séances de travail vous permettra également d'annoter vos lois et de les connaître par cœur. Ainsi, la navigation entre les dispositions sera plus efficace durant l'examen et vous pourrez résoudre les cas plus facilement.

DROIT FISCAL

COURS

Le cours de droit fiscal est dispensé au semestre d'automne et il est recommandé de le suivre en troisième année.

Le cours dure deux heures par semaine. Il s'agit d'un cours ex-cathedra, durant lequel des cas pratiques seront résolus occasionnellement.

Durant ce cours, vous analyserez tous les types d'impôts présents au niveau fédéral et certains impôts cantonaux, ainsi que leurs méthodes de calculs et leur application dans la pratique. Aucun livre de doctrine n'est nécessaire pour l'apprentissage de ce cours. Toutefois, le livre du Professeur Oberson peut s'avérer très utile pour approfondir vos connaissances et combler certaines lacunes.

Pour cet enseignement, il est très important de noter toutes les informations données en cours étant donné que les diapositives sont très synthétiques et ne reprennent que la théorie de façon générale.

Le livre recommandé par le professeur (mais pas nécessaire) permet d'approfondir les notions vues en cours.

Le recueil de lois fourni pour le cours est un élément clé pour suivre le cours, elle contient toutes les lois nécessaires pour l'apprentissage de ce cours et la résolution de cas pratiques.

EXAMEN

L'examen dure deux heures, les notes personnelles sont autorisées. Le livre du professeur est également autorisé mais n'est pas nécessaire.

L'examen se compose soit d'un grand cas pratique dans lequel vous devez faire la déclaration fiscale d'une personne. Il se peut également qu'il y ait plusieurs cas pratiques avec des questions plus précises concernant la taxation de la personne physique ou morale typiquement, les conséquences d'une prestation appréciable en argent.

À cause de la réforme du plan d'étude entré en vigueur en septembre 2022, l'examen de droit fiscal sera combiné à celui de droit des sociétés.

Les lois étant intrinsèquement liées, il est recommandé d'indiquer des renvois dans chaque loi afin de faciliter la navigation entre les dispositions et lois. Typiquement, certaines dispositions de la LIFD doivent être accompagnées de renvois envers la LIPP afin de faciliter la recherche d'informations étant donné que les lois sont très conséquentes. La clé pour réussir le cours de droit fiscal suisse est de connaître les lois et savoir naviguer entre elles.

Nous vous recommandons également de faire un canevas pour chaque type d'impôt étudié en cours avec les bases légales et les caractéristiques types de ces impôts et les conséquences y afférentes.

Les cas étudiés permettent de comprendre les impôts dans leurs généralités, c'est pourquoi nous vous recommandons de lire les dispositions sur chaque impôt et de compléter celles-ci avec des commentaires théoriques issues du cours.

ÉCONOMIE ET DROIT

COURS

Le cours d'économie et droit est un cours dispensé pendant le semestre d'automne, à raison de deux heures de cours par semaine.

Des slides sont mises à disposition avant le cours, sur lesquelles le professeur Ferroluzzi se base, et qui contiennent généralement les points essentiels à la compréhension du cours. Les thèmes principaux abordés seront l'offre et la demande, l'élasticité, les coûts de production ainsi que le fonctionnement des marchés.

Il s'agit d'un cours qui reste très superficiel, dans la mesure où la matière est vaste et le temps qui y est consacré restreint.

Les slides du cours (et surtout les schémas qu'elles contiennent) ainsi que ce qui est dit en cours sont en principe suffisants. Toutefois, pour les étudiants qui le souhaiteraient, il existe le livre « Principe de l'économie » de Gregory N. Mankiw/Mark P. Taylor, qui reprend les points principaux du cours et qui permet de les approfondir.

EXAMEN

Cette branche étant une branche semestrielle, il n'y a pas de contrôle continu possible : la seule note que vous obtiendrez sera donc votre note finale.

L'examen a lieu en janvier et le rattrapage en juin : il n'y a donc pas de possibilité de le faire en août. L'examen prend uniquement la forme d'un QCM (questions à choix multiples) et dure deux heures. Tout matériel est autorisé, ce qui comprend vos notes personnelles, les anciens examens, l'aide-mémoire fourni sur Moodle avec les principales formules vues en cours, la calculatrice. N'hésitez pas à détailler et compléter les formules vues en cours pour une meilleure compréhension.

Même si vous n'avez jamais eu de cours d'économie auparavant, il est tout à fait possible de réussir ce cours, et inversement. C'est pourquoi il ne faut pas tenir pour acquis cette matière, soit ne pas la travailler. Elle nécessite tout autant de travail qu'une autre.

CONSEILS DE L'AED

S'il y a bien un cours où il faut étudier régulièrement, c'est celui d'économie. En effet, le cours reprend toujours les mêmes notions/formules étudiées au cours du semestre, ce qui fait qu'en cas de lacunes, vous aurez de la peine à suivre la suite du cours. Faites bien les exercices mis à disposition sur Moodle pour vous assurer d'avoir compris la matière après chaque cours. Ne vous laissez pas dépasser par les formules mathématiques qui vous paraissent alambiquées et soyez certains de les avoir appréhendées au fur et à mesure.

Sachez que, mises à part les rares formules qui seront étudiées en cours, il n'est pas nécessaire d'apprendre votre cours par cœur : ce serait même contre-productif. En effet, il est essentiel que vous compreniez la logique qui se cache derrière chaque principe étudié, ce qui n'est pas forcément donné lorsque vous apprenez par cœur. Assurez-vous de bien comprendre le fonctionnement des schémas qui vous seront régulièrement donnés. Si possible, réalisez les graphiques en même temps que le professeur sur papier plutôt que sur ordinateur.

Pour vous préparer pour l'examen, n'hésitez pas à vous entraîner avec les nombreux anciens examens mis à disposition sur Moodle ! Les questions de l'examen seront très similaires.

Dans la mesure où cet examen est open book, l'AED vous conseille de faire des petites fiches de révisions par thèmes afin de faciliter la compréhension et la réflexion. De la même manière qu'il est possible de faire ces fiches de révisions avec les anciens examens, par exemple, en reprenant les affirmations par thèmes pour vous constituer de solides connaissances. De ce fait, vous pourrez appréhender vos difficultés et vos facilités.

RHÉTORIQUE

COURS

Le cours de rhétorique est un cours annuel, dispensé sous la forme d'un cours théorique et d'un cours pratique au semestre d'automne, et sous la forme d'un cours pratique uniquement au semestre de printemps. La partie théorique est enseignée par le Professeur Marchand le vendredi et les séances de travail sont dispensées une semaine sur deux par le Professeur Witzig le mercredi ou le jeudi, en fonction du groupe qui vous aura été attribué.

Le cours théorique dure 1h30 et s'appuie sur des slides déposées avant chaque cours sur Moodle par le Professeur Marchand. Vous devrez également vous équiper du polycopié du cours de Rhétorique disponible à la centrale, comportant également les slides, un lexique et de nombreux discours.

Le cours pratique dure 1h30 également. Le travail variera à chaque séance et vous aurez régulièrement des choses à préparer d'un cours à l'autre. Le Professeur Witzig pourra effectivement vous demander de préparer l'interprétation orale de textes, la rédaction de discours, des travaux argumentatifs, et autres. Il convient évidemment de s'y prendre suffisamment à l'avance pour assurer la qualité de vos travaux et pouvoir vous entraîner à l'oral avant votre séance de travail, lors de laquelle il vous sera souvent demandé de présenter ce que vous avez préparé, sans ou avec peu de notes.

Ce cours, aussi bien la partie théorique que la partie pratique, est généralement apprécié des étudiants, même s'il peut aussi être redouté par les plus réservés. Il dénote avec les cours de droit positif dont nous avons l'habitude. Dans ce cours vous n'aurez pas de dispositions légales à étudier, de conditions à retenir, de jurisprudences ou de doctrines à explorer. Vous parcourrez les grands discours qui ont marqué l'histoire, vous développerez des stratégies argumentatives, vous analyserez des figures de style, vous apprendrez quels sont les principes de la rédaction d'un bon discours. En plus d'être extrêmement intéressant et enrichissant, ce cours vous permettra de vous entraîner tant à la rédaction qu'à l'expression orale, ce qui malheureusement peu de cours à la faculté permettent.

Il est certain que pour les étudiants ayant quelques difficultés à s'exprimer en public, ce cours représente un réel challenge. Les groupes sont généralement composés d'une quinzaine de personnes, quinze étudiants, chacun avec ses facilités et ses appréhensions. Rappelez-vous que personne n'est là pour juger et que la bienveillance est ce qui permettra la progression de chacun. Le but de ces exercices pratiques est qu'en début d'année vous soyez à un point en termes d'aisance orale et qu'à la fin de l'année ce point se soit déplacé grâce aux conseils qui vous auront été apportés.

Une chose qui devrait être plus souvent rappelée : vous ne serez pas ridicule parce que vous essaieriez. Vous ne risquez que d'apprendre et de vous améliorer. Poser sa voix, apprendre à se mouvoir, regarder son auditeur, jouer avec les expressions ne sont pas choses faciles. Il est souvent compliqué de passer outre le regard que les autres peuvent avoir, mais rappelez-vous que si vous essayez c'est pour vous, pas pour les autres, et donc autant y aller à fond.

EXAMEN

L'examen de rhétorique consiste en un oral de 15 minutes et se compose de deux parties : une partie consacrée à la présentation d'un discours préparé par l'étudiant, et une partie questions-réponses en relation avec la partie théorique du cours.

Le discours doit durer 10 minutes au maximum et doit inclure les différentes parties du discours qui ont été étudiées durant l'année (exorde, narration, proposition, division, argumentation, péroraison). Le sujet de votre discours vous aura été donné suffisamment à l'avance par le Professeur Witzig pour que vous ayez le temps de le préparer et de vous entraîner avant votre oral. En principe, vous devrez défendre ou accuser une personne ou un personnage connu (de roman, de théâtre, de film, etc.).

La partie questions-réponses repose sur une liste de questions qui vous aura également été fournie suffisamment à l'avance. Il n'y a donc pas de surprise : tu connais à l'avance les questions qui pourront t'être posées. En principe 2 questions sont posées, parfois il arrive qu'il y en ait 3. N'exclut toutefois pas la possibilité qu'on vous pose une question en relation avec votre discours qui sorte légèrement de la liste. Par exemple, les Professeurs pourraient te demander de citer un exemple de discours pour une question où ce n'était pas nécessaire.

CONSEILS DE L'AED

Pour la rédaction du discours, nous vous conseillons de vous pencher dessus dès réception de votre sujet et position. Dans l'hypothèse où vous tombez sur une personne ou un personnage que vous ne connaissez pas, il vous faudra lire et étudier les ouvrages en relation, apprendre tout ce que vous pouvez sur votre sujet. Si vous ne connaissez pas son histoire et ce qui en fait un personnage complexe, vous ne pourrez développer la proposition et trouver des arguments.

Une fois que vous avez une bonne connaissance de votre personnage, il va falloir trouver des idées pour votre rédaction. Plusieurs méthodes sont possibles, mais il est intéressant de prendre une feuille et de noter d'un côté tout ce que vous pouvez lui reprocher et avec quels contre-arguments il est possible de le défendre. Avoir une vue d'ensemble, aussi bien avec des points d'accusation que de défense, vous aidera à organiser votre pensée.

Il faut que vous trouviez une problématique, le pourquoi du comment votre sujet est un personnage complexe. Suite à ça, vous développerez une proposition qui va soit dans le sens de son accusation, soit dans le sens de sa défense, et il vous faudra trouver 2 à 4 arguments pour donner force à votre position.

Un point important que souvent les étudiants oublient : la cohérence. Vous pourrez peut-être avoir 30 arguments à l'encontre ou en faveur de votre personnage, mais si vous partez dans tous les sens votre discours ne sera pas considéré comme bon. Il faut pouvoir vous suivre, et qu'il y ait une logique entre les différents points présentés. Privilégiez la simplicité et la clarté à la complexité. Ayez vraiment en tête une problématique, la proposition, et vos arguments doivent répondre à la problématique et confirmer la proposition.

L'argumentation est forcément très importante, mais un bon exorde et une bonne péroraison vous permettront à la fois de capter l'attention de votre examinateur dès les premières secondes et de lui laisser un agréable souvenir de votre discours. N'hésitez donc pas à passer du temps sur ces deux parties.

Enrichissez votre discours de figures de style, d'images, donnez-lui de la couleur, des reliefs, variez les rythmes, les intonations, posez des silences. Votre discours doit être riche, recherché, élégant. Veillez quand même à ne pas tomber dans le "trop", trop complexe, trop imagé. C'est une question de mesure. Pour voir si votre discours est équilibré, il est primordial de le répéter à l'oral de nombreuses fois et d'apporter toutes les corrections nécessaires et les remarques faites par le Professeur Witzig. Vous vous rendrez compte de ce qui est naturel, ce qui ne l'est pas, quelles sont les phrases trop compliquées, trop longues, ce qui se lie bien ou pas.

Pour la partie questions-réponses il vous faudra préparer l'ensemble de vos réponses à l'avance et les apprendre. Certaines questions portent sur des définitions, vous pourrez donc facilement trouver la réponse dans le lexique du photocopié. La plupart des réponses aux questions se trouvent dans votre cours théorique du premier semestre, donc n'oubliez pas les exemples qui vous ont été donnés en cours. Certaines questions sont directement en lien avec votre discours, vous devrez donc bien le maîtriser et être en capacité d'expliquer les différentes parties, expliquer vos choix de rédaction, etc.

EXÉCUTION FORCÉE

COURS

Le cours d'exécution forcée est dispensé par le Professeur Jeandin au semestre de printemps à raison de 2h par semaine. Il inclut des explications théoriques ainsi que des cas pratiques.

En général, le Professeur fournit le plan du cours chaque semaine afin que les étudiant-e-s puissent suivre l'avancée de ce dernier.

Le cours se complète d'un polycopié disponible à la Centrale des Polycopiés d'Uni-Mail.

Comme outil de travail principal pour ce cours : la Loi sur la poursuite pour dettes et la faillite du 11 avril 1889 (LP), disponible en librairie.

EXAMEN

Attention : pour les étudiant-e-s entamant leur deuxième série en septembre 2022, l'examen d'exécution forcée est couplé à celui d'éléments fondamentaux de procédure civile et pénale. Les modalités d'examen s'appliquant pour ces étudiant-e-s sont donc différentes de celles indiquées ci-dessous.

L'examen d'exécution forcée dure 2h et se compose en général de deux parties : une partie QCM (en principe sans points négatifs) et une partie comprenant un cas pratique dont découle plusieurs questions.

L'examen est en principe open-book.

CONSEILS DE L'AED

L'examen d'exécution forcée est souvent l'un des plus redoutés du bachelor. Il implique des connaissances techniques et une bonne compréhension de la procédure.

Afin de réussir l'examen, il est essentiel que vous vous appropriiez bien le cours et ses subtilités, et surtout que vous vous entraîniez. Le cours du Professeur Jeandin est précis, mais il est important de le coupler aux lectures du polycopié afin de s'assurer de votre bonne compréhension de la matière.

Vous devez annoter votre LP afin de bien maîtriser votre loi, mettre en évidence les spécificités/exceptions, et retrouver les informations rapidement. Croyez-nous, vous vous en remercieriez pendant l'examen car celui-ci passe déjà très vite.

Pour ce QCM comme pour tout autre, faites attention à ce qui vous est demandé pour ne pas tomber dans les pièges. Les énoncés peuvent être relativement longs, certains peuvent porter à confusion, donc évitez de vous précipiter afin d'éviter les erreurs.

Pour vous entraîner, nous invitons à refaire et refaire les cas pratiques vus en cours. Veillez à maîtriser les spécificités des délais qui portent souvent préjudice aux étudiant-e-s. Pour vous aider, n'hésitez pas à imprimer un petit calendrier sur lequel vous pouvez mettre en évidence les fêtes etc. et facilement compter les jours.

Il peut aussi être intéressant de se faire quelques schémas pour se rappeler les étapes de la procédure et voir ainsi les choses sous un autre angle. Pour certain-e-s, un visuel est beaucoup plus parlant que des lignes écrites, peut aider à la compréhension ainsi qu'à la mémorisation.

Un des meilleurs moyens de vous entraîner reste de vous mettre en situation. Prenez les anciens examens sur le site de l'AED, prenez votre matériel avec vous et essayez de résoudre les cas dans le temps imparti.

EXERCICES PRÉPARATOIRES À LA RÉDACTION JURIDIQUE

COURS ET EXAMEN

Ce cours est dispensé annuellement et en petits groupes. Il a lieu toutes les deux semaines.

La note finale relative à l'enseignement est une moyenne de deux travaux : la rédaction d'un avis de droit (lors du semestre d'automne), et celle d'un courrier destiné à un client (préparé lors du semestre de printemps).

Au fur et à mesure des séances, le plan de la rédaction se précisera. Les séances se déroulent donc à effectif réduit et chaque groupe devra s'en tenir strictement aux consignes données par son chargé d'enseignement. Ce format de cours vous permettra d'interagir, de participer et de poser toutes vos questions jusqu'à la rédaction finale et définitive du travail.

Cet apprentissage se fait sur l'analyse d'un cas pratique pour chaque semestre. Il peut être un cas de droit civil, de droit pénal, droit des obligations, ou encore un mélange de plusieurs branches du droit. Ce travail de rédaction, au-delà d'être un travail obligatoire, vous apportera des connaissances solides pour avoir un raisonnement juridique et approfondir votre réflexion sur un cas pratique spécifique.

La lecture du « Guide pour la rédaction des travaux préparatoires à la rédaction juridique » est indispensable et on ne peut plus importante.

Concernant le contenu de votre travail de rédaction, pour l'avis de droit comme pour les courriers juridiques, vous aurez accès à toutes les sources envisageables, de la bibliothèque aux différents sites Internet, en passant par Swisslex – un outil indispensable. Cependant, votre nombre de recherches sur Swisslex est limité (il est possible de vérifier les crédits qu'il vous reste sur le site). Utilisez donc la plateforme avec attention : téléchargez les documents au lieu de les consulter à de multiples reprises, ouvrez-les uniquement s'ils vous ont l'air pertinents et privilégiez les sites gratuits pour lire les jurisprudences. Par ailleurs, cet outil vous permettra de mieux appréhender la matière « Recherche juridique informatisée ». Mais il faut faire attention, lorsque vous effectuez vos recherches avant la reddition de votre travail du semestre d'automne : essayez de garder un maximum de crédits pour RJI - vous risquez d'être coincé durant l'examen s'il ne vous en reste plus aucun !

CONSEILS DE L'AED

Même si le travail final n'est pas très long, sa préparation est très chronophage. Avec toutes les recherches doctrinales et jurisprudentielles qu'il nécessite, assurez-vous de vous y atteler rapidement.

À chaque séance, vous avez l'occasion de rendre un bout de rédaction à votre chargé d'enseignement. Même si cela prend un temps de préparation considérable, nous vous conseillons fortement de le faire. Cela répartit votre temps de travail sur tout le semestre et évite de passer des dizaines d'heures dessus avant le jour de la restitution. Cela permet aussi de poser des questions et de recevoir un premier avis critique sur votre rédaction. Ainsi, votre travail n'en sera que meilleur avec les corrections pour améliorer la version finale.

La bibliographie est une partie importante des deux travaux et représente un nombre non négligeable de points. Assurez-vous donc de bien suivre à la lettre les directives relatives, disponibles dans le guide de rédaction. Pour revenir sur le guide de rédaction, il est primordial pour la mise en forme de vos travaux. C'est pourquoi il vous faudra prévoir suffisamment de temps pour procéder à plusieurs relectures attentives, comme vous le conseilleront les chargés d'enseignement.

Il est important de comprendre que, même si la structure reste la même, les chargés de cours n'attendent pas tous la même chose de leurs étudiants. Quand vous avez des doutes sur un point, posez vos questions au vôtre ou à vos camarades de classe. Il ne faut pas se fier à tout ce qui est dit dans les couloirs !



PHILOSOPHIE ET SOCIOLOGIE DU DROIT I

COURS

Ce cours est enseigné sur un semestre et est composé de deux parties : une partie théorique pendant 9 semaines, et une partie plus pratique pendant les 4 semaines restantes.

Le Prof. Keller est en charge de la partie théorique du cours. Tu y apprendras les différents mouvements de philosophie du droit ayant existé dans l'histoire. Des textes sont à lire chaque semaine pour illustrer les théories développées par le professeur.

Pour la partie pratique du cours, plusieurs séminaires sont à choix. De l'avortement à la peine de mort, et de la protection de l'environnement aux droits des peuples autochtones, les sujets sont très variés. Il s'agit d'en choisir un dans la limite des places disponibles.

EXAMEN

Attention : pour les étudiant-e-s entamant leur deuxième série en septembre 2022, l'examen de philosophie et sociologie du droit I est couplé à celui de philosophie et sociologie du droit II. Les modalités d'examen s'appliquant pour ces étudiant-e-s sont donc différentes de celles indiquées ci-dessous.

L'examen dure deux heures et constitue un écrit. Il s'agit soit d'une question sur le cours, soit d'une question sur ton séminaire.

Si l'examen porte sur le cours, l'examen n'est pas open book. Tu as le droit à tes textes, très raisonnablement annotés, mais non pas à tes notes de cours, Si l'examen porte sur le séminaire, cela dépend. Certains chargés de cours acceptent toute documentation, tandis que certains n'acceptent rien.

Habituellement, dans le cadre du séminaire, il y a un exposé à faire. Cet exposé est noté, la meilleure note étant 3. Alors, si l'examen porte sur le séminaire (mais non pas s'il porte sur le cours!), tu ne pourras pas avoir une moyenne annuelle inférieure à ta note d'exposé. Par exemple, si tu as 3 à ton exposé, ta moyenne générale de philosophie ne pourra pas être en dessous de 3.

CONSEILS DE L'AED

Comme le séminaire dure quand même 8h en tout, nous te conseillons de te dépêcher lors des inscriptions et de t'inscrire à un cours qui t'intéresse vraiment. Tu seras alors plus impliqué dans la matière – ce qui est positif, car beaucoup de professeurs prévoient une note de participation.

De plus, choisis un séminaire qui marche avec ton emploi du temps, car rien n'est enregistré (contrairement au cours exemple cathedra).

Il y a autant de chances que l'examen porte sur le séminaire que sur le cours. Partant, investis-toi pleinement dans ton exposé, car cela peut vraiment valoir la peine pour ta moyenne.

Enfin, comme l'examen (sur la partie théorique) se passe pratiquement sans matériel, il est important de commencer ses révisions suffisamment tôt. Tu dois pouvoir connaître les théories philosophiques analysées en classe, les exemples donnés et les idées principales des différents philosophes étudiés. Il est également important de pouvoir faire des comparaisons et des parallèles entre les théories.

PHILOSOPHIE ET SOCIOLOGIE DU DROIT II

COURS

Le cours de philosophie et sociologie du droit II est dispensé au semestre de printemps à raison de 2h par semaine par le Professeur Keller.

Un recueil de textes est disponible à la Centrale des Photocopies d'Uni-Mail.

EXAMEN

Attention : pour les étudiant-e-s entamant leur deuxième série en septembre 2022, l'examen de philosophie et sociologie du droit II est couplé à celui de philosophie et sociologie du droit I. Les modalités d'examen s'appliquant pour ces étudiant-e-s sont donc différentes de celles indiquées ci-dessous.

L'examen de philosophie et sociologie du droit II dure en principe 2h et s'articule autour d'une question de raisonnement (généralement à choix dans une liste de questions).

En général, aucune documentation n'est autorisée. Il s'agit alors d'un examen de restitution de connaissances mais aussi de raisonnement comme il faut pouvoir appliquer les différents principes philosophiques étudiés pour répondre à la question, qui est en réalité souvent une sorte de petit cas pratique fictif.

Les questions posées sont rarement des questions auxquelles il est possible de répondre par oui ou par non. L'important est l'argumentation.

La forme a une importance dans cet examen. Le Professeur aime les phrases simples et courtes. Il convient de faire un effort pour former des arguments clairs et percutants.

Exemple de questions posées : Vous êtes le conseiller juridique d'un gouvernement qui doit prendre la décision de déconfiner. Que lui conseillez-vous et sur la base de quels arguments moraux ?

CONSEILS DE L'AED

Le cours de philosophie et sociologie du droit II est un cours particulièrement intéressant qui diffère des cours dont nous avons l'habitude. Il ne s'agit en effet pas d'un cours de droit positif avec de nombreux textes de loi, de la doctrine et de la jurisprudence. Toutefois, la méthode pour l'examen se calque un peu avec la méthode du syllogisme que nous pratiquons tous les jours en tant que juristes. En effet, lors du cours, vous allez explorer les grands courants philosophiques, les différentes visions et les principes qui en découlent, et l'examen demande d'être en mesure d'appliquer ces principes à des cas concrets.

Pour réussir l'examen, soyez bien attentif lors des cours et apprenez rapidement à nuancer les différents courants. Faire des tableaux peut être utile pour comparer les pensées des auteurs étudiés.

Être en mesure de se construire une opinion et avoir un esprit critique est aussi essentiel afin de réussir l'examen. Il est effectivement souvent demandé de fournir un avis personnel quant à une situation. Vous pouvez ainsi décider de vous rapprocher de la pensée de certains auteurs et vous éloigner de celle d'autres, ou encore adopter une approche tout à fait différente.

Il est intéressant de mettre en évidence dans l'examen que vous avez lu et compris les arrêts du recueil de textes. Si vous pouvez vous servir de certains passages pour appuyer vos propos, ça va sera bénéfique (dans la mesure où ces passages sont utilisés de façon appropriée).

Veillez à être structuré dans votre rédaction ! Une belle argumentation se doit d'être bien construite afin que le Professeur puisse suivre votre cheminement et apprécier votre travail.

À la fin de l'examen, prévoyez quelques minutes pour vous relire. Un texte plein de fautes d'orthographe risquerait de décrédibiliser vos arguments et vous faire perdre des points.

RECHERCHE JURIDIQUE INFORMATISÉE

COURS

Le cours de recherche juridique informatisée, dispensé durant le premier semestre de 2^{ème} année, repose sur deux piliers : premièrement, les cours, dispensés par le professeur (ou un intervenant externe) à raison de trois ou quatre cours de deux heures répartis le long du semestre ; deuxièmement, le travail personnel des étudiants basé sur les documents qui sont mis à leur disposition.

Cette matière comme vous l'aurez compris est encore plus autonome que le reste. Ne vous dites pas que vous apprendrez cette matière durant les vacances de Noël. En effet, elle nécessite du temps comme les autres mais aussi un grand temps d'entraînement pour comprendre la méthode de recherche, puis refaire une deuxième fois les exercices proposés sur Moodle.

Recherche juridique informatisée est un cours qui vous apprendra à trouver efficacement différents documents : des jurisprudences cantonales, fédérales et européennes, des travaux préparatoires, des débats, des messages du Conseil fédéral, des procès-verbaux et autres.

Votre apprentissage se fera sur trois bases. Tout d'abord, des photocopiés sont mis à disposition par le professeur Mangilli : un pratique et un théorique. Même si le photocopié théorique vous aide à mettre en contexte vos recherches, le photocopié pratique est le plus important des deux. Il vous aidera à comprendre comment trouver les différentes informations sur internet et vous servira d'aide mémoire au cours de l'année.

Ensuite, pour chaque thème hebdomadaire, des exercices seront mis à disposition sur moodle. Il est capital de tous les faire. En effet, le cours de recherche juridique informatisée se base sur une méthode d'apprentissage par la pratique. Ainsi, nous vous conseillons de prioriser ce support d'enseignement par rapport aux autres, du fait d'être le moyen le plus efficace d'apprentissage.

Finalement, un forum de questions se trouve sur la plateforme moodle. Nous vous suggérons d'y poser toutes vos questions au fil des semaines et de ne laisser subsister aucune interrogation pour l'examen.

EXAMEN

L'examen dure une heure et s'effectue sur un ordinateur. Celui-ci se compose d'une dizaine de questions QCM, semblables aux exercices disponibles sur Moodle. Il y a des points négatifs, ce qui fait que dans le doute, mieux vaut ne pas répondre ! La documentation est libre. Il est aussi possible d'amener sa propre clé USB avec des liens permettant d'effectuer des recherches plus rapidement.

CONSEILS DE L'AED

Comme dit précédemment, il n'y a pas de secret pour réussir ce cours : il faut pratiquer, pratiquer et pratiquer. Entraîne-toi chaque semaine avec les exercices mis en ligne par le professeur et, en te préparant pour l'examen, refais-les tous en plus des examens des autres années disponibles sur moodle.

Nous vous conseillons aussi d'écrire la marche à suivre des recherches avec lesquelles vous avez du mal. Ainsi, vous pourrez tout simplement la suivre "sans réfléchir" et gagner du temps. Cette méthode vous permettra ainsi lors de l'examen ou de vos révisions de savoir quelle méthode de recherche appliquée pour ce type de questions. De par ce procédé, vous constituez en quelque sorte un petit canevas.

Pour vous épargner une bonne dose de stress lors de l'examen, amenez une feuille contenant tous vos identifiants et mots de passe des différents logiciels à utiliser (isis, swisslex,...).

DROIT PÉNAL SPÉCIAL I : INFRACTIONS CONTRE LE PATRIMOINE

COURS

Le cours de droit pénal spécial est dispensé durant le semestre du printemps et il est recommandé de le suivre en 3e année. Le cours se compose de deux périodes de deux heures. Il n'est nécessaire que d'en suivre une seule. Le cours a pour prétention d'analyser les infractions pénalement répréhensibles sur le patrimoine.

Le cours se compose principalement par des résolutions de cas pratiques qui concrétisent la théorie vue dans les DB qui sont à lire chaque semaine.

Aucun livre n'est nécessaire pour le cours.

Pour cet enseignement, la Professeure met à disposition chaque semaine des DB à lire et des cas pratiques à résoudre. Les DB peuvent être apportés à l'examen et librement annotés.

EXAMEN

L'examen dure une heure, il s'agit d'un cas pratique avec plusieurs complexes de faits à présenter. L'examen est open book, les documents du cours et les notes personnelles sont autorisés.

CONSEILS DE L'AED

Pour ce cours, il est recommandé de suivre les mêmes conseils pour le cours de première année de droit pénal général. Il s'agira de faire une fiche d'article avec la démonstration des infractions et de compléter les DB avec les notions vues en cours.

Le temps à l'examen étant très court, il est impératif de connaître les infractions sur le bout des doigts et d'avoir des canevas et des fiches d'articles clairs et par ordre numéroté.

Les diapositives mises à disposition sur moodle peuvent constituer un bon outil de travail si vous les complétez de manière exhaustive. Typiquement, sur ces diapositives, vous aurez les conditions pour la réalisation des infractions. Ainsi, nous vous recommandons de mettre sous ces conditions, les explications théoriques de ces conditions et un exemple d'application afin d'approfondir ces diapositives.

Il est impératif d'établir des fiches d'articles qui démontrent la distinction entre les infractions qui sont subsidiaires entre elles, telles que l'escroquerie, l'abus de confiance et la gestion déloyale.

RÉDACTION JURIDIQUE

COURS

La rédaction juridique (communément appelé « travail de bachelor ») n'est pas un cours à proprement parler puisqu'il s'agit avant tout d'un travail de recherche et de rédaction individuel.

En début d'année académique, les étudiant-e-s sont invités à choisir 3 (ou 4) matières parmi une liste de matières sujettes à rédaction juridique*, par ordre de préférence. Les matières choisies peuvent être des enseignements dispensés au semestre d'automne ou au semestre de printemps, voire des enseignements annuels. La période à laquelle l'enseignement est dispensé détermine le semestre où les étudiant-e-s doivent rédiger leur travail.

Il est important de prendre le temps de s'intéresser à la liste des enseignements pouvant être choisis pour le travail de bachelor et de regarder en détails les exigences de chaque professeur pour sa matière.

Les étudiant-e-s font leurs choix en prenant en compte plusieurs critères, souvent : l'intérêt pour une matière en particulier, le moment auquel ils veulent rédiger leur travail de bachelor, les exigences plus ou moins souples en fonction des professeurs, les potentielles listes de sujets fournies selon les enseignements, etc.

La Professeure Chappuis donne généralement 2 ou 3 cours en début de semestre d'automne afin de donner toutes les explications relatives au travail de rédaction juridique, tant sur la procédure que sur le travail en lui-même.

* Cf. liste sur <https://www.unige.ch/droit/etudiants/baccalaureat/redaction-juridique/>

Une fois que les enseignements sont attribués à chaque étudiant-e, les professeurs en charge donne une ou plusieurs séances afin d'expliquer en détail leurs exigences quant au travail de rédaction, et aussi parler des sujets pouvant être choisis.

Comme document de référence : le Petit Guide de rédaction juridique (disponible sur la page Moodle). Ce guide doit vous suivre tout au long de votre rédaction afin d'éviter les erreurs.

La Professeure Chappuis met également à disposition des exemples de bons et de mauvais travaux, très pratique pour discerner ce qu'il faut faire et ne pas faire.

EXAMEN ET CONSEILS DE L'AED

Comme indiqué précédemment, le travail de rédaction juridique est un travail individuel. L'étudiant-e doit se débrouiller seul une fois son sujet choisi (même si les assistants se rendent toujours disponibles pour répondre aux éventuelles questions).

Il faut comprendre que contrairement aux exercices de rédaction juridique (cours recommandé en 2^e année de bachelor), le travail ne sera pas « mâché » : l'étudiant-e devra construire son travail par lui-même de A à Z. Ceci implique de trouver une problématique, faire des recherches, construire un plan, lire de nombreux ouvrages, textes de loi, doctrines, jurisprudences, rédiger, argumenter, insérer les références, réaliser la bibliographie, etc.

C'est un travail minutieux, mais à la fois tellement intéressant si vous choisissez un sujet qui vous plaît. Prenez donc bien le temps de la réflexion avant de vous lancer.

Pour réussir votre travail de bachelor, vous devrez être le/la plus complet/ète dans le traitement de votre sujet. Un travail superficiel ne vous garantira pas une bonne note. Puisez dans un maximum de sources, prenez le temps de bien comprendre la portée des ouvrages/articles, gardez un esprit critique, comparez, nuancez, allez le plus loin que vous pouvez.

Essayez d'être organisé dans vos recherches. Il serait trop bête que vous tombiez sur l'arrêt le plus pertinent du monde par rapport à votre sujet et qu'après vous n'arriviez plus à le retrouver. Faites-vous des dossiers, notez toutes les références, sauvegardez les documents, faites-en sorte de ne pas perdre d'informations précieuses.

Pour la rédaction en elle-même, visez la PRÉCISION et la QUALITÉ. Votre travail doit intéresser le lecteur. Pour cela il doit être riche, bien construit, bien rédigé. Faites attention aux détails, à la syntaxe, l'orthographe (on mise sur l'élégance dans la rédaction !), attention aussi à vos choix en termes de mise en page (le choix du style des titres, la police, les paragraphes, etc.).

Il est aussi important de garder de la cohérence dans votre travail. Prenez le temps de vérifier que si vous avez cité un ouvrage d'une telle façon, vous citerez celui d'après de la même manière ; de même avec les articles, la jurisprudence, et toute autre documentation.

N'hésitez pas à relire encore et encore le guide de rédaction juridique pour ne pas passer à côté de détails qui pourraient vous faire perdre des points.

Une fois votre travail terminé, nous vous conseillons vivement de vous faire relire par un proche (même quelqu'un d'inexpérimenté dans le domaine du droit), afin que celui-ci puisse vous dire si votre travail est compréhensible, bien développé, accessible, également s'il n'y a pas de faute de syntaxe ou d'orthographe.

ALLEMAND JURIDIQUE

COURS

Le cours d'allemand juridique est dispensé à raison de deux heures par semaine pendant le semestre de printemps.

La Professeure Petry propose hebdomadairement un vocabulaire d'allemand juridique en lien avec un domaine spécifique du droit à travers la lecture de divers arrêts, des questions y relatives et de lexiques concrets.

La spécificité du cours est qu'il est dispensé identiquement à 3 horaires différents afin de regrouper les niveaux similaires entre eux. Ainsi, le premier groupe de 10-12h se voit être plus assisté par la professeure, tandis que les deuxième (12-14h) et troisième (16-18h) laissent les étudiants plus libres dans la résolution des exercices, avec la professeure qui répond aux questions des élèves. Ces derniers groupes sont destinés aux étudiants ayant déjà des bases d'allemand.

La professeure propose pour chacun de ses cours un lexique relatif à un domaine ou un arrêt spécifique. Mais il arrive que celle-ci ajoute des mots ou des tournures de phrases ne s'y trouvant pas. Il est alors utile de les ajouter aux documents fournis par la professeure.

De plus, divers ouvrages sont proposés par l'enseignement afin de faciliter l'apprentissage de la matière, à commencer par un bon dictionnaire français-allemand pour tout Genevois non-germanophone qui se respecte.

Voici d'autres ouvrages proposés :

- Zen-Ruffinen/Meier, Petit lexique juridique allemand-français, 2015
- Köbler, Rechtsfranzösisch, 2013
- Meier, Terminologie juridique allemande, 2015
- Stauder-Bilicki, Comprendre l'allemand juridique, Volume I + II

Il y a aussi divers liens informatiques permettant d'effectuer des traductions et des comparaisons de versions.

EXAMEN

L'examen de 2 heures consiste en une série de questions (une dizaine) posées et à développer en français et un passage d'arrêt à traduire sur la base d'un arrêt rédigé en allemand. La documentation est entièrement libre, dictionnaire de langues compris.

CONSEILS DE L'AED

Il y a tout d'abord la question de savoir quand il faudrait effectuer cet examen. Même s'il est proposé dès la deuxième année, certains préconisent de le laisser pour la session d'août en fin de troisième année afin de ne pas fermer son Bachelor pour pouvoir refaire des examens. En effet, dès que la moyenne de 4 est atteinte durant la session de juin en fin de troisième année, le Bachelor est clos et réputé acquis, sans possibilité d'améliorer des notes. C'est avant tout, une option stratégique mais qui relève de l'appréciation de chacun. En effet, même s'il est judicieux de ne pas fermer son Bachelor, il n'en est pas moins logique de suivre le cours dès la deuxième année. Pour palier à cela, vu le faible nombre d'heures au deuxième semestre de la troisième année, il peut être préférable de suivre le cours à ce moment pour ne pas s'encombrer durant la deuxième avec des matières qui prennent plus de place telles que le droit administratif. En 2019-2020, la plupart des étudiants de deuxième année ont prévu de faire l'allemand juridique en troisième.

Ensuite, pour ce qui est de la préparation à l'examen, il est judicieux de faire un recueil de vocabulaire avec les différents lexiques offerts par la professeure, complétés par les ajouts spontanés. Ce recueil peut, soit être fait par matière du droit, en regroupant chaque fois les mots des différents domaines par ordre alphabétique, soit simplement par ordre alphabétique en compilant tous les lexiques. Le choix de la méthode dépend donc de l'aisance de l'étudiant à retrouver ou pas le domaine du droit. Dans le doute, la méthode de la compilation alphabétique est la plus directe et la plus efficace. Il est aussi possible d'amener tous les documents vus en cours, mais il faut se rappeler que cet examen se réussit principalement sur le critère du temps. Ainsi, il est préférable de commencer par la traduction de passage, car celle-ci peut prendre un certain temps, tandis que les questions posées se suivent de manière générale dans le texte proposé.